



Alliance Autiste

ONG d'autistes pour la liberté
et la défense des autistes
et pour l'application de la [CDPH](#) en France

AllianceAutiste.org

contact@AllianceAutiste.org



CDPH

Déclaration orale pour le Comité des Droits des Personnes Handicapées

(document complémentaire à notre [Rapport](#))

dans le cadre de l'**examen de l'Etat français**
lors de la **25ème session du**

Comité des Droits des Personnes Handicapées de l'ONU

(16/08/2021 – 23/08/2021)

– Publication : 16/08/2021 –

En français uniquement

Mesdames et messieurs les membres du Comité, merci beaucoup pour votre aide.

Concernant l'autisme, voici les principales déficiences de l'Etat français :

- L'absence de "Prise En Compte Correcte de l'Autisme Partout", via des corrections dans l'environnement socio-généré et dans les procédures et comportements sociaux.
Ce problème entraîne malentendus, exclusions, souffrances, et un sentiment d'infériorité et de désespoir pouvant mener au suicide.
- L'absence de services palliatifs correspondant aux handicaps autistiques, facilement disponibles et accessibles à distance :
 - pour la communication et les relations sociales,
 - pour l'aide socio-administrative, juridique et autre,
 - et pour les urgences.
- La vision déféctologique et l'absence d'éducation à l'autisme, d'abord pour les parents, alors qu'il faut comprendre les mécanismes et les qualités de l'autisme pour éviter les atteintes sensorielles, mentales et autres, qui entraînent la plupart des souffrances et des troubles.
- Le mépris des autorités pour les explications des autistes utiles pour réduire ces aberrations sociales.

Concernant le handicap en général, le vice central de l'article 1^{er} de la Loi 2005-102 permet aux associations gestionnaires et prestataires de services de se faire passer pour représentatives des personnes handicapées, ce qui est fallacieux et absurde.

Ce lobby est très présent au sein des autorités publiques, ce qui explique la plupart des violations, comme :

- "l'antidésinstitutionnalisme" ;

- l'inertie et l'indigence en matière d'inclusion ;
- ou les maltraitements institutionnels impunis (à voir dans le reportage choquant et caché de Zone Interdite sur AutiLeaks.org).

Dans les faits comme dans sa réponse au Comité, l'Etat français joue une pièce de théâtre hypocrite, permise notamment par la Loi de 2005.

En plus, la République Française croit qu'elle n'a pas d'efforts à faire parce que - comme Obélix - elle serait tombée dès le début dans la "marmite des Droits de l'Homme", qui donc devraient s'appliquer "magiquement".

Il y d'autres graves problèmes, comme :

- le pouvoir médico-judiciaire, qui fait ce qu'il veut grâce au prétexte de la "sécurité" ;
- ou l'extermination génétique des personnes trisomiques, et le souhait d'en faire autant avec les autistes.

Nous aimerions que l'Etat explique son mutisme à l'égard de nos demandes de précisions en vertu du point 23 de l'Observation Générale N°7, dont le respect permettrait de réduire ces horreurs.

La précision des questions du Comité permettra d'éviter les habituelles réponses vagues et fuyantes.

Le "deshonneur international" peut amener l'Etat français à la décence et à la sincérité.

La Liberté est non-négociable.

Merci beaucoup.